

A wide-angle photograph of a beach at low tide. The foreground is dominated by the wet sand and shallow water, which reflects the sky and the buildings in the background. In the middle ground, several people are visible: some are walking on the sand, and one person is standing in the shallow water on the right. The background features a row of colorful buildings, including houses and what appears to be a restaurant or cafe with an outdoor seating area. The sky is a pale blue with some light clouds.

**6^{ème} Journée Pharmaceutique
Internationale de Mohammedia
15 JUIN 2013**

15/06/2013

ENSEIGNEMENT DE LA PHARMACIE ¹



جامعة محمد الخامس
Université Mohammed V - Souissi

ENSEIGNEMENT ET FORMATION CONTINUE DE LA PHARMACIE AU MAROC



15/06/2013

Pr Jamal TAOUFIK
Vice Doyen chargé de la Pharmacie

j.taoufik@um5s.net.ma

Introduction:

L'exercice de la pharmacie est régi par une **nécessité**:

- Garantir la qualité des produits pharmaceutiques,
- Assurer la sécurité des citoyens,
- Assurer un rôle de service public (prévention, garde).

Un **monopole** est octroyé aux pharmaciens.

Ceci implique une **obligation** de **compétence** initiale (**diplôme**) et permanente (**formation continue**).

Objectifs:

- Présenter la situation de la formation dispensée actuellement au Maroc et le projet de réforme actuel,
- Aborder la problématique de la formation continue.

Au Maroc, les facultés de Médecine et de Pharmacie (**FMP**) sont mixtes.

La **FMPR** instituée par le Dahir du 21 juillet 1959 et créée par le Dahir du 9 novembre 1962, a été inaugurée le 16 octobre **1962** pour la médecine.

La section des études pharmaceutiques a
vu le jour en **octobre 1986**.
Ce n'est là que l'aspect moderne.



Histoire

L'histoire a commencé à **Fès** à l'Université **Al Quaraouiyine** fondée en **859** sous la dynastie Idrisside, considérée comme la plus ancienne université dans le monde, encore en activité.



A partir du VII^{ème} siècle et jusqu'au XV^{ème} siècle, les sciences en général, la médecine et la pharmacie en particulier, connaissent une époque très brillante chez les Arabes.



Grace aux conquêtes,
les Arabes furent des:
Protecteurs dans la transmission du
savoir médical et pharmaceutique,
Innovateurs apportant une riche
contribution personnelle,
Diffuseurs: champ d'action de la Chine,
l'Inde et l'Afrique à l'ancien monde romain.

3 grandes écoles:

1- Orient: Ecole Iranienne et de Mésopotamie

Al Razi (865-932),



Rhazès (Al Razi Abu Bakr
Mohammed ibn Zakaria) 865-932



Avicenne (Abu Ali Husyn ibn
Abdullah ibn Sina) 980-1037

15/06/2013 **Avicenne (Abu Ali Ibn Sinâ, 980-1037),**

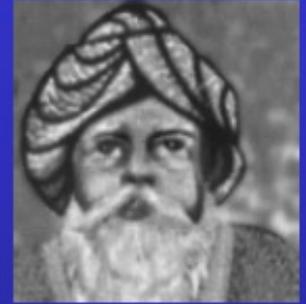
2- Centre: Ecole du Caire

Ibn Al Haytham

Cohen El Attar (1197-1248)

Pharmacien galéniste écrit le

« **Manuel de l'Officine** », ouvrage professionnel avec des **règles déontologiques**.



Alhazen (ibn al Haytham)
Bassora 965-Le Caire 1040

3- Occident: Ecole d'Andalousie

Ibn Maymun dit Maimonide



Maïmonide (Moshe ben Maïmon) Cordoue 1135-
Fostat 1204



Abulcassis (Abu al Qasim Khalaf al Zahrawi) 936-1013



Avenzoar (Abu Merwan abd al malik ibn Zuhr) 1091-1162



Averroès (Abu al Walid Mohammed ibn Rusd) 1126-1198

Ibn al-Baytar, (1197-1248)
pharmacognosie.

*

*

Aujourd'hui



الجدية
Rigueur

UNIVERSITÉ MOHAMMED V - SOUSSI
FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE
RABAT

الأخلاق
Morale

جامعة محمد الخامس - الرباط
كلية الطب والصيدلة
الرباط

الإنسانية
Humanité

I- Régime actuel

La section des études pharmaceutiques a vu le jour en octobre 1986 à Rabat.

Elle a été créée à Casablanca en septembre 2010.

A- Formation de base:

Le régime actuel des études et des examens en vue de l'obtention du diplôme de docteur en pharmacie est fixé par le

Décret 2-85-144 du 3 août 1987.

Le détail du programme des disciplines enseignées figure sur un tableau annexé au Décret

Principales dispositions:

Les études durent **4 ans (art 2)**

Organisées en semestres **(art 3)**

Accès sur ***concours*** ouvert aux candidats titulaires du certificat universitaire d'études scientifiques de biologie géologie **(CUES BG)** ou d'un diplôme reconnu équivalent, après ***sélection sur dossier.***

Modalités du concours et le nombre de places sont fixés par arrêté. **(art 4)**

Organisation modulaire (**art 6**),

1^{ère} année: enseignement théorique et pratique des disciplines pré-pharmaceutiques,

2^{ème} et 3^{ème} années: enseignement théorique et pratique des disciplines pharmaceutiques et biologiques,

4^{ème} année: stages de fin d'études. (**art 6, 9 et 12**)

Obtention du diplôme est assujettie à la:
(art 25 à 28)

- Validation de l'ensemble des modules,
- Soutenance d'une thèse d'exercice.

FACULTE DES SCIENCES

FACULTE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE

BAC

2 années

DEUG EN BG ou équivalent
CONCOURS

1^{er} cycle

1^{ère} année

2^{ème} année

2^{ème} cycle

3^{ème} année

4^{ème} année

1^{er} stage hospitalier d'un mois au moins

INTERNAT

Stages professionnels

3 stages: officine, biologie, industrie.
de 13 semaines chacun

THESE DOCTORAT :
DIPLÔME DE DOCTEUR EN PHARMACIE

CONCOURS

RESIDANAT

Le programme des études en pharmacie est révisé régulièrement.

La dernière révision date de 2011-2012.

Le programme actuel, arrêté en mars 2012 a été validé en mai 2012 et est appliqué depuis la rentrée 2012-2013.

B- Le troisième cycle

“Le troisième cycle correspond à l’enseignement de la **spécialité** en médecine et en pharmacie, ouvert aux **résidents** accédant à la spécialité soit sur titre par la voie de **l’internat**, soit par **concours**.”

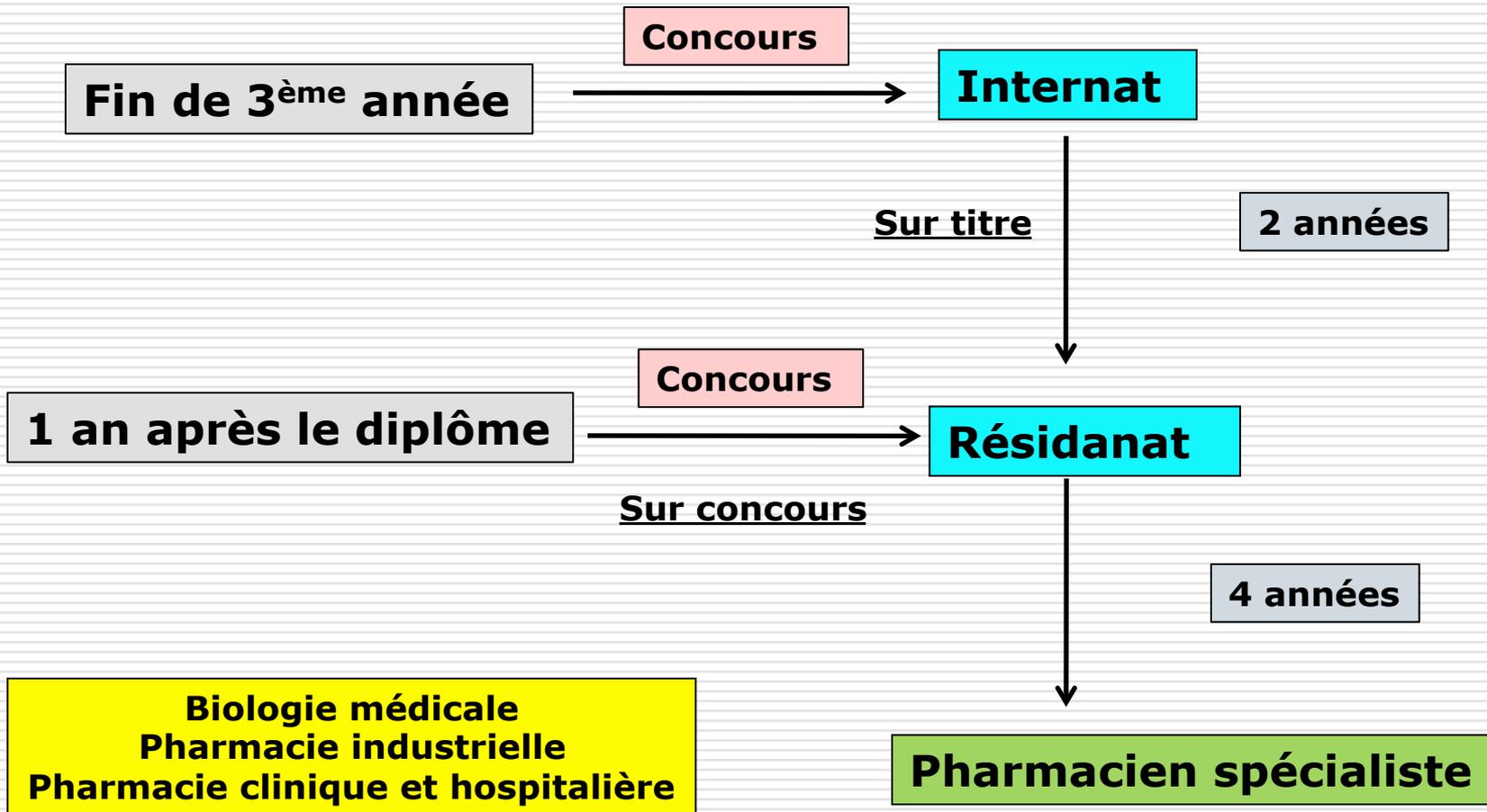
L'internat:

Ouvert aux étudiants ayant validé la 3^{ème} année,
Les conditions du concours sont fixées par
l'Arrêté 1464-93 du 19 juillet 1993.

Le résidanat:

Ouvert aux pharmaciens ayant exercé au moins une
année d'activité professionnelle, les conditions du
Concours sont fixées par **l'Arrêté 2116-95 du 8
août 1995.**

1- Internat, résidanat et spécialité



L'internat est une formation hospitalo-universitaire qui dure 2 années. Il est accessible par voie de concours.

L'internat est organisé en une année de stage dans une pharmacie hospitalière et une année de stage dans un laboratoire hospitalier en deux semestres (Hématologie, Biochimie, Parasitologie, Microbiologie).

A la fin de l'internat, le candidat est nommé résident sur titre et peut choisir entre 3 spécialités :

la **pharmacie clinique et hospitalière,**

la **pharmacie industrielle,**

la **biologie médicale.**

Le **résidanat** est une formation hospitalière et universitaire, pratique et théorique, qui dure 4 années et est couronné par un **diplôme national** de **spécialité**. Le résidanat est ouvert sur titre pour les internes ayant validés les 2 années ou sur concours aux docteurs en pharmacie justifiant au moins d'une année d'exercice de la profession.

La formation comprend une partie théorique et une autre pratique. L'objectif de la formation est de former des cadres hautement qualifiés dans le domaine du médicament ou de la biologie médicale.

Spécialité biologie médicale

Ce diplôme est commun au résidanat en pharmacie et en Médecine. C'est un diplôme qualifiant pour exercer la profession de biologiste dans les laboratoires d'analyses médicales.

Spécialité pharmacie clinique et hospitalière

La pharmacie clinique est organisée en 4 années de stage dans une pharmacie hospitalière (matinées). Ce stage est complété par une formation théorique et pratique dans les laboratoires relevant des spécialités du médicament de la faculté (les après-midi):

Spécialité pharmacie industrielle

Le résidanat en pharmacie industrielle est une Formation hospitalière et universitaire, pratique et théorique, qui dure 4 années.

2- Autres

“ D’autres types d’enseignements de 3^{ème} cycle sont organisés par la faculté : enseignement des **masters** et **formations doctorales** au sein du Centre d’Etudes Doctorales des Sciences de la Vie et de la Santé. **(CEDOC SVS)**”

Masters

Dans le cadre de la formation initiale, 2 masters dans le domaine pharmaceutique sont organisés par la faculté :

MASTERS
Assurance qualité des médicaments
Biotechnologie dans le domaine de la santé

Doctorats

La faculté de médecine et de pharmacie domicilie le Centre D'Etudes doctorales des sciences de la vie et de la Santé (**CEDOC SVS**) de l'Université. Il est adossé aux structures de recherche accréditées des Facultés de Médecine et de Pharmacie et de Médecine Dentaire de Rabat.

Il a pour objectif d'accueillir des doctorants dans quatre formations doctorales accréditées dont 2 intéressent la pharmacie:

- Biologie médicale, pathologie humaine et expérimentale et environnement,
- Sciences du médicament.

Quelques chiffres

ANNEE	NATIONAUX		TOTAL	ETRANGERS		TOTAL	TOTAL GENERAL
	HOMMES	FEMMES		HOMMES	FEMMES		
1990	9	2	11	0	0	0	11
1991	57	29	86	0	0	0	86
1992	59	34	93	0	0	0	93
1993	58	37	95	0	1	1	96
1994	44	24	68	1	0	1	69
1995	61	36	97	2	0	2	99
1996	41	29	70	1	0	1	71
1997	75	33	108	3	0	3	111
1998	55	25	80	1	1	2	82
1999	48	33	81	3	1	4	85
2000	40	28	68	5	1	6	74
2001	55	50	105	6	4	10	115
2002	51	58	109	1	1	2	111
2003	35	41	76	7	7	14	90
2004	35	50	85	7	2	9	94
2005	37	56	93	3	6	9	102
2006	27	59	86	9	3	12	98
2007	32	48	80	7	3	10	90
2008	28	68	96	4	8	12	108
2009	30	37	67	5	8	13	80
2010	24	63	87	6	8	14	101
2011	38	53	91	9	4	13	104
2012	23	48	71	14	5	19	90
TOTAL	962	941	1903	94	63	157	2060

Doctorants relevant des 2 formations

	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Biologie	6	10	19	23	23	81
Sciences du médicament	10	12	8	13	20	63
	16	22	27	36	43	144

II- Limites du régime actuel

Intervention de 2 types d'institutions:

- Problèmes culturels,
- Privation des facultés des sciences des meilleurs éléments,
- Inadaptation de la formation reçue aux pré requis de la pharmacie: modules inutiles ou hypertrophiés (mathématiques, physique, géologie...) et modules absents ou insuffisants (chimie organique...).

L'ajustement et l'adaptation de la formation du pharmacien aux évolutions scientifiques, professionnelles, sociales et économiques sont devenues indispensables.

Il est nécessaire de définir le profil du pharmacien adapté aux réalités nationales.

III- Projet de réforme

Un projet de réforme a été élaboré pour remédier à cet inconvénient.

Finalisé en janvier et février 2006 par une sous commission ***pharmacie***, composée d'enseignants, de représentants des instances professionnelles et de résidents et internes.

Principales dispositions:

Recrutement à partir du baccalauréat après sélection sur dossier et concours,

Refonte du contenu des disciplines et des volumes horaires et de l'ordre de dispensation (progressivité).

6 années d'études:

- 1^{er} cycle de 2 années,
- 2^{ème} cycle de 4 années,
- Internat obligatoire
 - 5^{ème} année hospitalo-universitaire,
 - 6^{ème} année stages professionnels.

Soutenance de thèse.

Enseignement modulaire et par semestre,
Introduction de **passerelles** permettant un accès aux filières professionnelles, mais aussi à des masters et aux doctorats,
Introduction d'un examen **d'habilitation** avant la thèse permettant l'exercice et ouvert à tous les candidats quelle que soit l'origine de leur diplôme.

BAC + SELECTION SUR DOSSIER + CONCOURS

1^{er} cycle

1^{ère} année

2^{ème} année

Filières professionnelles

1^{er} stage officinal durée 6 semaines

3^{ème} année

Licence

4^{ème} année

M 1 Master

Internat
obligatoire

5^{ème} année

M 2 MASTER

2^{ème} cycle

Stages
professionnels

6^{ème} année

Examen d'habilitation

RESIDANAT

CONCOURS

THESE DOCTORAT :
DIPLOME DE DOCTEUR EN PHARMACIE

Doctorat

IV- Formation continue

La **formation continue** est le secteur de la formation qui concerne ceux qui ont quitté la formation initiale.

Elle permet aux personnes qui sont déjà dans la vie active de pouvoir continuer à se former pour **améliorer** leurs **compétences** et **s'adapter** aux **nouvelles technologies, pratiques ou méthodes.**

A la FMPR

Elle est organisée sous forme de Certificats (CU) de Diplômes universitaires (DU) accrédités par l'université.

OFFRE DE FORMATION CONTINUE

DU	CU
Assurance qualité du médicament	Dispositifs médicaux
Cosmétologie et dermopharmacie	Orthèses en pharmacie
Contrôle de qualité des médicaments	Stérilisation
Homéopathie	
Pharmacie clinique	
Bioéquivalence et génériques	
Pharmaco économie et pharmaco épidémiologie	

France

Les médecins, les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes et les **pharmaciens** ont **l'obligation** de participer annuellement à un programme de formation continue.

Historique

L'obligation de formation a été instituée pour les pharmaciens dans la loi n° 2002-303 du 4 mars **2002** relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé

Elle a été modifiée par la loi de santé publique d'août **2004**.

Parution des décrets en 2006 concernant l'obligation de formation continue de la profession pharmaceutique

Décret n° 2006-651 du 2 juin 2006.

Loi HPST du 21 juillet 2009 introduisit le **Développement Professionnel Continu (DPC)**.

Le DPC est un dispositif de formation continue obligatoire mis en place pour tous les professionnels de santé, y compris les **pharmaciens** (titulaires ou adjoints) et les **préparateurs** en pharmacie.

Objectifs

Le **DPC** a pour objectifs généraux:

- l'évaluation des pratiques professionnelles ;
- le perfectionnement des connaissances ;
- l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins ;
- la prise en compte des priorités de santé publique et de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé.

Organisation

La formation doit être **conforme à une orientation nationale** et comporter des méthodes et des modalités validées par la **Haute autorité de santé (HAS)**.

Les professionnels de santé choisiront librement les **organismes de développement professionnel (ODPC)** qui sont indépendants des industries de santé.

Les pharmaciens doivent participer chaque année à un programme de **DPC** annuel ou pluriannuel proposé par un organisme de DPC, enregistré auprès de **l'organisme gestionnaire** du DPC (**OGDPC**).

Il publie la **liste des établissements de Formation**.

Plus de 1 300 organismes sont déclarés en France.

La réforme prévoit que les organismes de DPC soient évalués par une **commission scientifique indépendante, (CSI)** composée de professionnels de santé, astreints à des obligations strictes en matière de liens d'intérêt.

Contrôle

L'Ordre des pharmaciens est chargé du contrôle de l'obligation individuelle de DPC des Pharmaciens.

Les textes prévoient un contrôle tous les 5 ans de l'obligation annuelle, mais l'Ordre des pharmaciens compte effectuer ce contrôle annuellement.

Les décrets d'application du DPC ont été publiés en janvier 2012.

Le contrôle s'effectue sur la base d'attestation électronique de participation des pharmaciens à un programme de DPC.

Si le CNOP constate le non-respect de l'obligation de DPC, il demande au pharmacien les motifs de cette carence et il peut lui proposer un plan annuel personnalisé de DPC.

Si ce plan n'est pas suivi par le pharmacien, ce manquement peut constituer un cas d'insuffisance professionnelle, pouvant conduire à la suspension du droit d'exercer. L'obligation de DPC pour les **préparateurs** en pharmacie relève de la responsabilité de l'employeur, tenu d'assurer lui-même le contrôle de l'obligation de DPC.

Contenu

Ces **formations** peuvent se faire en présentiel ou en e-learning...

Pour les officinaux, le DPC doit porter sur le cœur du **métier** ainsi que sur le **management** et la **communication**.

Déroulement

3 étapes se succèdent :

- l'évaluation de ses pratiques (**EPP**) ;
- le perfectionnement des connaissances soit en présentiel, soit en e-learning, soit par de la lecture de documents (proposés par l'ODPC) ;
- la mesure d'impact, pour vérifier les modifications qu'a entraînées ce programme de DPC dans les pratiques professionnelles.

Un programme de DPC ne peut donc pas se faire sur une seule journée. Il va s'étaler sur quelques semaines ou quelques mois.

Le **DPC** remplace la Formation Continue Conventionnelle (**FCC**) et s'ajoute à d'autres dispositifs de formation (**DIF, CIF,...**).

Le DIF

Le droit individuel à la formation est un crédit d'heures de formation que les salariés acquièrent, chaque année, en fonction de leur temps de travail.

Le CIF:

Le congé individuel de formation est un congé pris à l'initiative du salarié pour la formation de son choix, indépendamment des objectifs de l'entreprise (1 an maximum).

Il n'est pas obligatoire que la formation ait un lien avec l'exercice officinal.

V- Depuis 2006, perspectives

- Evolution scientifique, économique, professionnelle,
- Mise en place du système **LMD**, création du CEDOC,
- Révision totale et globale des objectifs et des plans de cours en 2011.
- Processus d'autoévaluation et d'évaluation de la section pharmacie dans le cadre de la CIDPHARMEF en 2012.

La réforme vient d'être relancée,

Le projet a été actualisé, il va être soumis pour discussion, correction et amélioration

- aux enseignants,
- aux étudiants,
- aux **instances professionnelles,**
- aux **professionnels...**

Il n'existe aucune obligation légale en matière de formation continue.

Il faut militer pour l'obligation légale de formation continue, mais aussi pour une mise à niveau réglementaire générale (conseil de l'ordre).

Diplôme Universitaire de Pharmacie Clinique



Objectifs :

Rappeler la législation et la réglementation de l'exercice de la pharmacie, Apporter les connaissances nécessaires aux bonnes pratiques professionnelles dans les domaines d'activité et d'exercice du pharmacien : dispensation, conseil, gestion des médicaments et des produits pharmaceutiques non médicamenteux. Expliquer les démarches diagnostiques et thérapeutiques actualisées dans les principales pathologies auxquelles est confronté le pharmacien.

Public concerné :

Professionnels de santé, Pharmaciens d'officine, Pharmaciens hospitaliers

Modalités pratiques :

Les dossiers de présélection sont à retirer au laboratoire de chimie thérapeutique de la faculté de Médecine et de pharmacie de Rabat.

- Sélection sur dossier,
- Date de début : Octobre 2009,
- Droits universitaires : 4000.00 DH,
- Durée de formation : 2 années,
- Date limite d'inscription : 30 septembre 2009.

Programme

- ENDOCRINOLOGIE (diabète,hyperlipidémies, dysthyroïdie, ...),
- CANCEROLOGIE (généralités,anticancéreux, soins palliatifs,),
- BON USAGE DU MEDICAMENT (interactions médicamenteuses,conseil en pharmacie, nutrition...)
- NEUROLOGIE ET PSYCHIATRIE (épilepsie, parkinson, dépression, insomnie,),
- THERAPEUTIQUE DES TERRAINS PARTICULIERS (sujet âgé, femme enceinte, enfant,),
- PATHOLOGIE DIGESTIVE (diarrhées, vomissements, ulcère gastroduodéal,...),
- INFECTIOLOGIE (règles de prescription, infections ORL,respiratoires, IST,...),
- DERMATOLOGIE (dermatoses infectieuses, dermatoses allergiques, ...),
- PATHOLOGIE CARDIOVASCULAIRE (HTA, infarctus du myocarde, ...),
- PNEUMOLOGIE (toux, asthme,allergies....),
- GYNECOLOGIE (contraception, ménopause),
- LEGISLATION REGLEMENTATION (médicaments, dispositifs médicaux, substances vénéneuses, conditions d'exercice....),
- DISPOSITIFS MEDICAUX (Classification, réglementation,stérilisation...)
- GESTION ET COMPTABILITE (Dispositions administratives et commerciales de l'exercice de la pharmacie, notion de gestion, comptabilité).



Je vous remercie